



## COMMUNE DU ROVE

# RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Table des matières

<b>I. Les obligations légales .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Le contexte international et national .....</b>	<b>4</b>
1. Un contexte mondial morose et l'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19	4
2. Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie .....	5
3. Zone euro : soutien massif des institutions européennes .....	5
4. France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19 .....	6
5. France : de lourdes conséquences sur le marché du travail .....	6
6. France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt .....	7
7. France : une inflation durablement faible .....	7
8. France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises .....	7
9. France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques .....	8
<b>III. Finances publiques en 2021 .....</b>	<b>8</b>
1. Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse : fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH) .....	8
2. Prélèvements sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé .....	8
3. Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse .....	9
4. Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et EPCI .....	9
5. Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA .....	9
6. Hausse de la péréquation verticale .....	9
7. Simplification de la TCFE .....	10
<b>IV. Situation et orientation budgétaire 2021 de la ville du ROVE .....</b>	<b>11</b>
1. La situation de la commune du ROVE .....	11
2. L'évolution budgétaire et financière de la Commune du ROVE .....	11
<b>V. Les orientations budgétaires 2021 .....</b>	<b>12</b>
1. Les recettes de fonctionnement .....	12
1.1 Le produit fiscal attendu en 2021 .....	12
1.2 Les concours financiers de l'Etat .....	13
2. Les dépenses de fonctionnement .....	16
2.1 Les dépenses à caractère général .....	16
2.2 Les frais de personnel .....	17
2.3 Les subventions versées aux associations .....	18
2.4 Les intérêts de la dette .....	18
3. Les recettes d'investissement .....	19
4. Les dépenses d'investissement .....	20
5. Les opérations d'ordre de section à section .....	20
<b>VI. Conclusion .....</b>	<b>20</b>
<b>VII. Orientations proposées pour 2021 .....</b>	<b>21</b>

## I. Les obligations légales

L'article 107 de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe)<sup>1</sup> a modifié les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT<sup>2</sup> relatifs au DOB<sup>3</sup>, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent, pour les communes de plus de 3.500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

**De plus la LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** inscrit :

Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le rapport est transmis au préfet ainsi qu'à la présidente de la métropole Aix-Marseille Provence dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours qui suivent son examen par le conseil municipal.

Il est rappelé que le DOB n'a pas de caractère décisionnel et en conséquence ne donne pas lieu à vote à l'issue des débats mais qu'il est matérialisé par une délibération.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. Les orientations présentées ci-après s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer. Des événements d'importance seront à prendre en compte lors de l'établissement du budget 2021 et développés dans les pages suivantes.

**Les orientations budgétaires de l'année 2021 poursuivent deux objectifs :**

- Financer les services publics proposés aux Rovenains ainsi que les nombreux investissements portés par la commune (cf page suivante) ;
- Poursuivre une situation financière qui permettra demain l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Afin d'atteindre ces objectifs 2020 - 2025, les orientations municipales :

- D'un point de vue politique, la question de l'éducation, la solidarité, la petite enfance et le développement durable seront prioritaires ;

<sup>1</sup> Nouvelle Organisation Territoriale de la République

<sup>2</sup> Code Général des Collectivités Territoriales

<sup>3</sup> Débat d'Orientations Budgétaires

- D'un point de vue financier, la préservation d'un niveau d'auto-financement satisfaisant, la poursuite du désendettement et la mobilisation de subventions extérieures seront primordiaux.

## Informations générales LE ROVE

	2017	2018	2019	2020
Superficie en ha	2297			
Longueur de voirie	20200			
Population INSEE	4654	4821	5168	5172
Résidences secondaires	144	145	149	161
<b>Total population DGF</b>	<b>4798</b>	<b>4966</b>	<b>5317</b>	<b>5333</b>
Population 3 à 16 ans INSEE	729	737	749	794
Nombre de logements sociaux	332	332	332	332
Potentiel financier / pop DGF	955,2488	940,8767	937,4803	956,3581
Potentiel financier moyen de la strate	926,168	932,1596	1016,45	948,8924
Effort fiscal	1,212	1,2421	1,2387	1,2361
Effort fiscal de la strate	1,0937	1,1002	1,1509	1,1546

Sources fiche DGF<sup>4</sup> et INSEE

## II. Le contexte international et national

### 1. Un contexte mondial morose et l'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2<sup>ème</sup> trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au S2. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : +7,5% T/T aux Etats-Unis après -9% au T2 et +12,5 % T/T en zone euro après -11,7 % au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2<sup>ème</sup> vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui - plus stricts qu'à l'automne - compliquent les échanges économiques au S1 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au S2.

<sup>4</sup> Dotation Globale de Fonctionnement

## 2. Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB<sup>5</sup> comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3 passant de -11,7% T/T au T2 à + 12,5% au T3. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4% par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au T4, la 2<sup>ème</sup> vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE<sup>6</sup>, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8% au T4 et de 7,3% en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

## 3. Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Outre le programme SURE (100Mds€) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, *Next Generation EU*, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1 850 milliards € en décembre 2020. Enfin, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3% en 2020 avant de rebondir à 3,9% en 2021.

<sup>5</sup> PIB : Produit Intérieur Brut

<sup>6</sup> BCE : Banque Centrale Européenne

#### 4. France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

#### 5. France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au S1 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019. Le rebond du T3 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT<sup>7</sup>. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

<sup>7</sup> BIT : Bureau International du Travail

## 6. France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB).

Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020. Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Enfin, l'annonce du 2<sup>ème</sup> confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

## 7. France : une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC<sup>8</sup> français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

## 8. France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie.

Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards € soit une hausse de 12,6 % en GA<sup>9</sup>. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

<sup>8</sup> IPC : Indice des Prix à la Consommation

<sup>9</sup> GA : Glissement Annuel

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

## 9. France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB. Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE.

En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

### III. Finances publiques en 2021

**Principales mesures relatives aux collectivités locales se rapportent à la loi de finances initiale (LFI) pour 2021 publiée au journal officiel le 30 décembre 2020**

#### 1. Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse : fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH)

104 milliards € dans la LFI 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

#### 2. Prélèvements sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Ils s'élèvent à 43,4 milliards € en 2021, en augmentation de 5,2 % par rapport à la LFI 2020.

La DGF est stable avec un montant de 26,758 milliards €.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Par ailleurs, deux nouveaux prélèvements liés directement à la crise sanitaire voient le jour :



- 510 M€ à destination du bloc communal pour compenser les domaniales subies en 2020.

- 10 M€ pour compenser les collectivités territoriales et les groupements des abandons de loyers consentis à des entreprises. Le montant attribué à chaque collectivité ou groupement est égal à 50 % de la somme totale de ses abandons ou renoncations de loyers.

### 3. Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI<sup>10</sup> s'élèvent à 1,8 milliard € dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

### 4. Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et EPCI

En raison de la crise sanitaire, la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative (LFR) pour 2020 du 30 juillet dernier a instauré une série de mesures de soutien aux collectivités. L'une d'entre elles est la compensation des pertes, subies en 2020, de recettes fiscales et domaniales liées directement à l'épidémie de la COVID-19.

La crise sanitaire se prolongeant, la LFI reconduit la compensation à destination du bloc communal pour 2021 à hauteur de 200 millions € mais uniquement sur les pertes de recettes fiscales.

### 5. Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les LFI précédentes, cet article planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat).

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2. En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme.

### 6. Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 220 millions € en 2021. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

<sup>10</sup> EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

## 7. Simplification de la TCFE

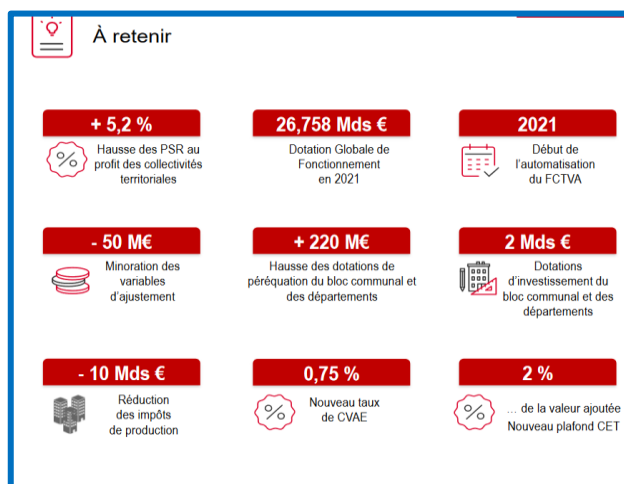
La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est composée de :

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), gérée par l'administration des Douanes et qui abonde le budget de l'Etat
- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), perçue par les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) Ces taxes ont toutes pour assiette la quantité d'électricité consommée par les particuliers et les professionnels (sauf exceptions).

Actuellement, la 1<sup>ère</sup> taxe applique à cette assiette un tarif national en €/MWh alors que les 2 dernières taxes appliquent un tarif local. Il est calculé par l'application d'un coefficient multiplicateur (encadré mais voté par la collectivité compétente) à un montant de base (en €/MWh) fixé par l'Etat. Ce tarif de base varie en fonction du type de consommation (professionnelle ou non) et de la puissance souscrite.

2 objectifs apparaissent :

- ⇒ simplifier la gestion de la TCFE
- ⇒ harmoniser les tarifs de la TCFE au niveau national



## Principales données financières 2021

Source : PLF 2021 Rapport économique, social et financier

### • Contexte macro-économique

Croissance France	8,0 %
Croissance Zone €	6,3 %
Inflation	0,7 %

### • Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	0,4 %
Déficit public (% du PIB)	6,7 %
Dette publique (% du PIB)	116,2 %

### • Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat	104 420 millions €
dont concours financiers de l'Etat	51 882 millions €
dont DGF	26 756 millions €

### • Point d'indice de la fonction publique

56,2323 € depuis le 1er février 2017

## IV. Situation et orientation budgétaire 2021 de la ville du ROVE

### 1. La situation de la commune du ROVE

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021 et pour la première fois cette année, COVID 19 oblige, les concertations budgétaires ont été planifiées et faites à distance ou remise à Monsieur le Maire par courrier ou courriel.

Elles ont eu lieu depuis le début janvier, durant lesquelles Monsieur le Maire a demandé à chaque chef de service d'évaluer leurs besoins, des courriers à chaque président d'associations communales ont été envoyés pour connaître leurs budgets pour 2021. L'objectif était de faire le point sur les budgets prévisionnels de chacun, tant en fonctionnement (charges à caractères générales principalement) qu'en investissement, et ainsi d'identifier les besoins de chacun. Des ajustements budgétaires se feront en cours d'année 2021 par des décisions modificatives de crédits.

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, suppression de modulation du tarif relatif à la taxe sur l'électricité...), malgré la stabilité des dotations de l'Etat, la priorité de la municipalité sera pour 2021 :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement)
- D'encadrer et stabiliser les charges de personnel
- Maintenir les charges à caractère général
- Continuer à entreprendre un programme ambitieux d'équipements structurants
- Continuer à offrir des services de grande qualité à la population.

La rationalisation des dépenses de fonctionnement et la dynamisation des recettes ont permis à la commune de dégager des excédents bruts de fonctionnement, sans recourir à l'augmentation des taux de fiscalité locale.

La situation consolidée de la Commune s'explique avant tout par une maîtrise des finances communales que ça soit les dépenses et les recettes, la dette ou les investissements.

L'année 2020 va se solder par un excédent de fonctionnement et d'investissement. Ces excédents permettent de prévenir les évolutions des années futures, suite au plan de rigueur adopté par l'Etat et d'atteindre les objectifs fixés aux budgets à venir.

Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé pour financer le programme d'investissement, depuis 10 ans, permettant ainsi de réduire le niveau de la dette.

### 2. L'évolution budgétaire et financière de la Commune du ROVE

#### Tableau d'analyse des comptes administratifs 2016 à 2020

##### La capacité de désendettement :

Rappel : Le niveau d'endettement se mesure notamment à partir d'un ratio appelé Capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute à l'encours de la dette, permet d'identifier, en nombre d'année, l'endettement d'une collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

**Tableau de la dette et capacité de désendettement**

	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	4 534 031,08 €	4 673 683,34 €	4 773 639,79 €	4 950 643,33 €	4 628 348,46 €
Charges courantes de fonctionnement	3 721 720,30 €	3 953 356,80 €	4 027 309,40 €	4 315 772,09 €	4 157 080,64 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>812 310,78 €</b>	<b>720 326,54 €</b>	<b>746 330,39 €</b>	<b>634 871,24 €</b>	<b>471 267,82 €</b>
Intérêts de la dette	43 198,21 €	37 980,88 €	32 593,06 €	28 363,81 €	23 948,41 €
<b>Epargne brute</b>	<b>769 112,57 €</b>	<b>682 345,66 €</b>	<b>713 737,33 €</b>	<b>606 507,43 €</b>	<b>447 319,41 €</b>
Encours de la dette	1 115 552,14 €	1 000 549,71 €	881 666,58 €	783 124,19 €	680 352,58 €
Population INSEE	4603	4654	4821	5168	5172
<b>Encours /hab LE ROVE</b>	<b>242 €</b>	<b>215 €</b>	<b>183 €</b>	<b>152 €</b>	<b>132 €</b>
Encours/hab moyenne Strate	788 €	769 €	756 €	763 €	828 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,45</b>	<b>1,47</b>	<b>1,24</b>	<b>1,29</b>	<b>1,52</b>

La capacité de désendettement de la commune témoigne de la bonne gestion financière, notamment en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette volonté permet au Rove d'obtenir une capacité de désendettement très inférieure à la moyenne nationale. Une capacité de désendettement inférieure à **2 années**

- L'encours de la dette de la Commune du ROVE représente **132 €/habitant** contre **828€/habitant** pour une Commune de même strate.

## V. Les orientations budgétaires 2021

### 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement la fiscalité locale, les dotations et subventions reçues de l'Etat, ou de tout autre établissement public, les recettes tarifaires, les droits de mutation, etc.

#### 1.1 Le produit fiscal attendu en 2021

##### 1.1.1 La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :

- Les taux des impôts directs locaux :

Il n'est pas prévu d'augmenter les taux communaux en 2021.

*13.44 % pour la Taxe d'habitation*

**24.20 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties**

**32.98 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Les taux de fiscalité locale votés par la commune sont particulièrement faibles et restent nettement inférieurs aux taux moyens nationaux et régionaux des communes de même strate.

- La variation physique des bases
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

<b>Article : 73111 Taxes foncières et habitation</b>	
Année	Montant
2016	2 301 791,00 €
2017	2 356 283,00 €
2018	2 377 851,00 €
2019	2 444 703,00 €
2020	2 493 103,00 €

### 1.1.2 La fiscalité indirecte

Les principales recettes de fiscalité indirecte, dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

#### **PREVISIONS 2020 :**

- La Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 290 400 €
- La Taxe sur la consommation finale d'électricité : 130 000 €
- La taxe sur les pylônes électriques : 63 000 €

### 1.1.3 La fiscalité reversée par la Métropole Aix-Marseille Provence

Les reversements de fiscalité par la Métropole Aix-Marseille-Provence **baisse** chaque année depuis 2016 suite aux nouveaux transferts de compétences.

- L'Attribution de Compensation :
 

2017	353 355 €
2018	347 152 €
2019	317 427 €
2020	287 702 €

### 1.1.4 Le FIPC

- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Evolution du FIPC de 2017 à 2020			
Année	Montant prélevé	Montant reversé	Solde
2017	- 4 004,00 €	75 376,00 €	71 372,00 €
2018	- 5 114,00 €	83 391,00 €	78 277,00 €
2019	- 7 504,00 €	91 812,00 €	84 308,00 €
2020	- 9 292,00 €	91 975,00 €	82 683,00 €

## 1.2 Les concours financiers de l'Etat

### 1.2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement

Conformément au Projet de Loi de Finances, l'année 2021 devrait connaître une stabilisation de la DGF. Toutefois, pour les prévisions du calcul de la dotation forfaitaire de la DGF, il faut tenir compte des composantes « écrêtement » et « population ». Plafonné à 1% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) du compte de gestion concerné, l'écrêtement tient compte de la population mais surtout du rapport entre le potentiel fiscal par habitant de la commune et 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant.

La DGF communale comprend la dotation forfaitaire et deux dotations de péréquation ;

- la Dotation de Solidarité Rurale – DSR
- la Dotation Nationale de Péréquation – DNP

		2016	2017	2018		
7411	Dotation forfaitaire	452 743,00 €	407 467,00 €	409 585,00 €	427 000,00 €	418 296,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale péréquation	54 417,00 €	55 813,00 €	59 578,00 €	65 218,00 €	67 503,00 €
74127	Dotation Nationale de péréquation	54 978,00 €	37 516,00 €	33 764,00 €	40 517,00 €	45 507,00 €
		<b>562 138,00 €</b>	<b>500 796,00 €</b>	<b>502 927,00 €</b>	<b>532 735,00 €</b>	<b>531 306,00 €</b>

## 1.2.2 Les compensations fiscales

Description	2016	2017	2018	2019	2020
Allocations compensatrices TH	45 266,00 €	67 343,00 €	69 243,00 €	74 356,00 €	78 240,00 €
Allocations compensatrices TF	9 647,00 €	4 688,00 €	4 839,00 €	4 949,00 €	5 099,00 €
Allocations compensatrices TFNB	126,00 €	117,00 €	102,00 €	102,00 €	102,00 €
Total	<b>57 055,00 €</b>	<b>72 148,00 €</b>	<b>74 184,00 €</b>	<b>79 407,00 €</b>	<b>83 441,00 €</b>

Les compensations des exonérations restent fluctuantes au gré des décisions de l'Etat.

En ce qui concerne la baisse des dotations aux collectivités locales, il est précisé l'impact sur la dotation forfaitaire de la commune du ROVE qui peut être estimée à la **baisse** pour l'année 2021.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS LE ROVE						
		2016	2017	2018	2019	2020
7411	Dotation forfaitaire	452 743,00 €	407 467,00 €	409 585,00 €	427 000,00 €	418 296,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale péréquation	54 417,00 €	55 813,00 €	59 578,00 €	65 218,00 €	67 503,00 €
74127	Dotation Nationale de péréquation	54 978,00 €	37 516,00 €	33 764,00 €	40 517,00 €	45 507,00 €
74832	Fonds Départemental de la TP entre les communes "défavorisées"	33 400,84 €	24 795,89 €	- €	1 044,07 €	1 123,79 €
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>						
74835	Taxe d'habitation	45 266,00 €	67 343,00 €	69 243,00 €	74 356,00 €	78 240,00 €
74834	Taxe foncière	9 647,00 €	4 688,00 €	4 839,00 €	4 949,00 €	5 099,00 €
74834	Taxe foncière non bâti	126,00 €	117,00 €	102,00 €	102,00 €	102,00 €
748314	TP	6 768,00 €	2 106,00 €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>		<b>657 345,84 €</b>	<b>599 845,89 €</b>	<b>577 111,00 €</b>	<b>613 186,07 €</b>	<b>615 870,79 €</b>

### 1.2.3 Les autres participations

- La perception d'un FCTVA de fonctionnement mis en place en 2017 est maintenue.
- La demande de participation au Conseil Départemental 13 pour la Crèche Martine Feltrin a été reconduite pour 2021 ainsi que la participation pour les repas distribués dans le cadre de l'aide sociale.
- Participations de la CAF<sup>11</sup> pour la crèche Martine Feltrin et le centre aéré.

### 1.2.4 Les autres recettes

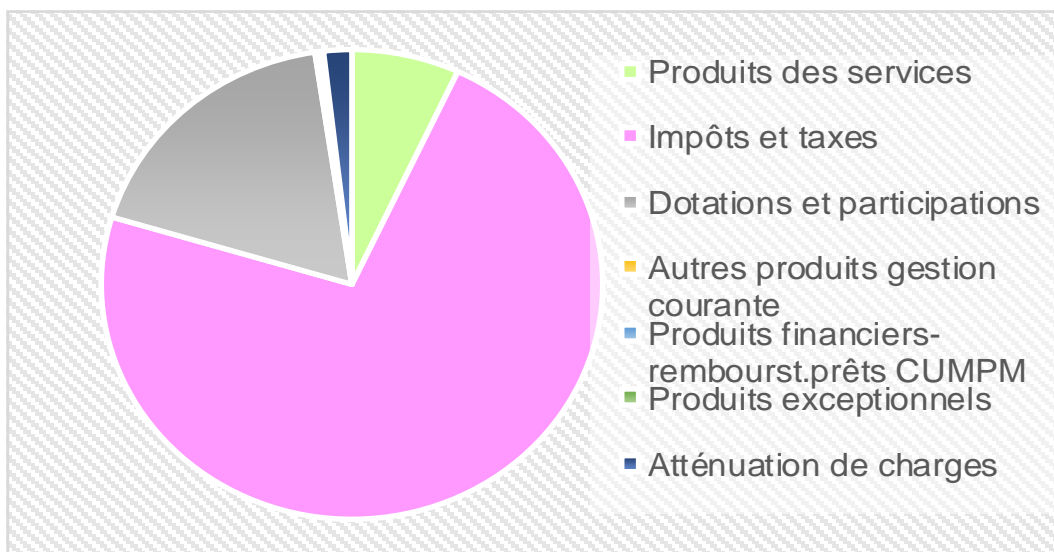
Les produits des services et du domaine public :

Les recettes concernées sont principalement les concessions cimetières, les redevances d'occupation comme les locations antennes pour téléphonie, les recettes provenant des facturations scolaires et périscolaires (la restauration scolaire, le restaurant administratif et retraités, le centre aéré, et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité sport, culture, etc...)

Ce poste de recettes a baissé en 2020 par rapport aux réalisations 2019. Suite au COVID 19 les fermetures de certains services publics (cantine, restaurant des retraités, sport ...) ont nettement été impactés.

### Recettes réelles de fonctionnement 2020

RECETTES	MONTANT	TAUX
Produits des services	321 122,00 €	6,94%
Impôts et taxes	3 364 516,00 €	72,69%
Dotations et participations	833 270,00 €	18,00%
Autres produits gestion courante	12 362,00 €	0,27%
Produits financiers-rembourst.prêts CUMPM	1 331,00 €	0,03%
Produits exceptionnels	11 426,00 €	0,25%
Atténuation de charges	84 320,00 €	1,82%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 628 347,00 €</b>	<b>100,00%</b>



<sup>11</sup> Caisse d'Allocations Familiales

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les charges financières avec le remboursement de l'intérêt de la dette, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les dotations aux amortissements des investissements.

### 2.1 Les dépenses à caractère général

Sur l'année 2020, les dépenses réelles de fonctionnement seraient en diminution 2.22 % par rapport en 2019, diminution due en très grande partie à la crise sanitaire. En effet, le confinement de la population de mars à mai 2020, a donné lieu à la fermeture des services de la collectivité.

Le chapitre 011 serait en baisse d'environ 253 861.46 € (- 21.67 %) notamment sur les achats de prestations de service correspondant aux annulations de spectacles et fêtes, à la réduction des frais de restauration scolaire et des frais d'accueil au centre de loisirs pendant la période de confinement. A contrario, de nouvelles dépenses liées à l'épidémie ont été réalisées : 35 000 € (achats de masques, protection pour les services d'accueil, produits désinfectants).

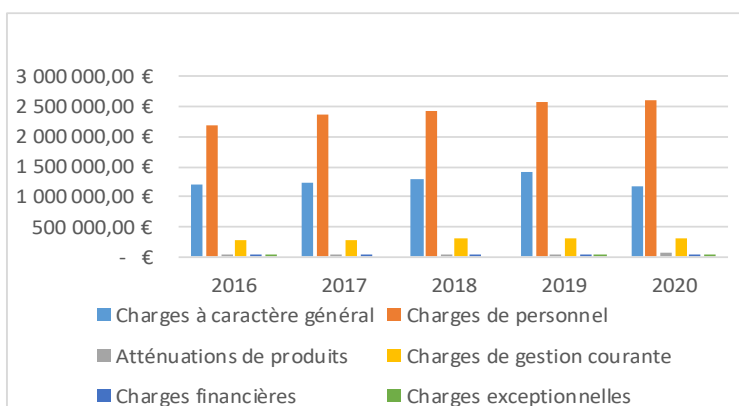
Les dépenses à caractère général concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc.

L'objectif 2021 fixé aux divers services de la commune pour les dépenses de gestion est de rester au niveau proche du réalisé 2019.

Suite aux demandes des services, élus, enseignants et associations ; toutes les demandes seront étudiées pour le budget primitif 2021.

Les crédits nécessaires seront réservés par ordre de priorité et de nécessités.

	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	1 190 199,61 €	1 244 244,60 €	1 297 623,45 €	1 425 287,00 €	1 171 769,04 €
Charges de personnel	2 198 999,61 €	2 365 318,87 €	2 424 425,72 €	2 578 458,00 €	2 606 008,95 €
Atténuations de produits	39 424,64 €	51 813,06 €	5 114,00 €	7 504,00 €	64 590,04 €
Charges de gestion courante	292 856,44 €	291 980,27 €	300 146,23 €	304 422,00 €	314 712,61 €
Charges financières	39 320,42 €	33 958,18 €	28 998,22 €	24 610,00 €	22 555,93 €
Charges exceptionnelles	240,00 €			100,00 €	13 975,80 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 761 040,72 €</b>	<b>3 987 314,98 €</b>	<b>4 056 307,62 €</b>	<b>4 340 381,00 €</b>	<b>4 193 612,37 €</b>





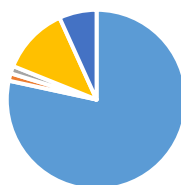
## 2.2 Les frais de personnel

<b>BILAN 012 : CHARGES DE PERSONNEL - Prévisionnel 2021</b>				
ANNEE	2018	2019	BP 2020	BP 2021
TOTAL Chapitre 012	2 424 425,72 €	2 578 458,35 €	2 650 000,00 €	2 650 000,00 €

Le chapitre 012 sera évalué sans augmentation au BP 2021 par rapport au BP 2020 en raison de la politique de maîtrise de cette dépense.

<b>Nombre d'agents</b>	<b>124</b>
<b>AGENTS PERMANENTS</b>	<b>74</b>
<b>Nombre d'agents titulaires au 01/12/2020</b>	<b>58</b>
<i>Administratifs</i>	<i>10</i>
<i>Police municipale</i>	<i>6</i>
<i>Services techniques</i>	<i>11</i>
<i>Service écoles - cantine - entretien bâtiments communaux</i>	<i>17</i>
<i>Sport - jeunesse</i>	<i>6</i>
<i>Restaurant administratif et retraités</i>	<i>4</i>
<i>Danse</i>	<i>2</i>
<i>Médiathèque</i>	<i>2</i>
<b>Collaborateur de Cabinet au 01/12/2020</b>	<b>1</b>
<b>Enseignants garderie périscolaire au 01/12/2020</b>	<b>1</b>
<b>Agents non titulaires horaires au 01/12/2020</b>	<b>9</b>
<i>Ecole + restaurant administratif</i>	<i>3</i>
<i>Musique</i>	<i>6</i>
<b>Agents non titulaires indiciaires au 01/12/2020</b>	<b>5</b>
<i>Ecoles - cantine</i>	<i>3</i>
<i>Environnement</i>	<i>1</i>
<i>Sport</i>	<i>1</i>
<b>Nombre d'agents vacataires en 2020</b>	<b>50</b>
<i>Animateurs centre aéré -</i>	<i>38</i>
<i>Agents - ÉTÉ - Barrières -</i>	<i>12</i>

Agents permanents 2020



- Nombre d'agents titulaires au 01/12/2020
- Collaborateur de Cabinet au 01/12/2020
- Enseignants garderie périscolaire au 01/12/2020
- Agents non titulaires horaires au 01/12/2020
- Agents non titulaires indiciaires au 01/12/2020

## Les projections 2021 devront prendre en compte :

L'augmentation des charges de personnel notamment du fait de la progression de la masse salariale (due aux avancements d'échelon d'office) et de la refonte des grilles indiciaires.

La mise en application des dispositions statutaires indiciaires et indemnitaires dans le cadre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R) par catégorie (A, B et C) et par cadre d'emplois dans la fonction publique territoriale, contribue également à la hausse des charges.

Le chapitre personnel, salaires + charges (2 606 008.95 €) a représenté en 2020 ; **62.4%** des **dépenses réelles** de fonctionnement. Une augmentation du taux dû à la crise sanitaire, personnel titulaire ou contractuel présent mais moins de recettes au budget.

Les services communaux accueillent régulièrement des vacataires et des saisonniers en période de congés afin d'assurer la pérennité des services proposés à la population, notamment pour le centre aéré et l'accès aux calanques l'été. Ces emplois seront reconduits en 2021.

Nous prévoyons donc au DOB 2021 une stabilisation du chapitre 012 « Charges de personnel » afin de pouvoir assurer la continuité des services publics.

### 2.3 Les subventions versées aux associations

Maintenir l'aide aux associations et apporter une aide sociale restent une priorité pour la commune. En 2020, 175 360€ ont été versés aux associations de la Commune après étude des demandes de subventions.

En plus de l'aide matérielle et logistique, les enveloppes au secteur associatif seront maintenues. La Commune compte une quarantaine d'associations dont le siège social est sur le territoire mais apporte une aide financière à une cinquantaine d'associations au total.

La participation versée au Parc Marin de la Côte Bleue sera reconduite en 2021. Le Parc marin met en place des classes de mer et découvertes avec les écoles du ROVE.

De plus aux autres charges de gestions courantes, avec les mesures des plans de rigueur, nous risquons d'être confrontés à un accroissement de la précarité des familles et donc à une augmentation des demandes d'aides auprès de notre service social. – CCAS<sup>12</sup> -

Une subvention d'équilibre sera versée au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

### 2.4 Les intérêts de la dette

Les intérêts pour l'année 2021 s'élèveront à 22 310.20 €.

Concernant les ICNE<sup>13</sup> cette année elles seront de l'ordre de – **1 441.49 €**

#### Charges financières :

Concernant les annuités d'emprunts, l'échéance 2021 ne change pas. Un seul emprunt reste à charge de la Commune.

L'encadrement de nos dépenses de fonctionnement doit permettre chaque année de maintenir un autofinancement suffisant pour faire face à nos charges d'emprunt.

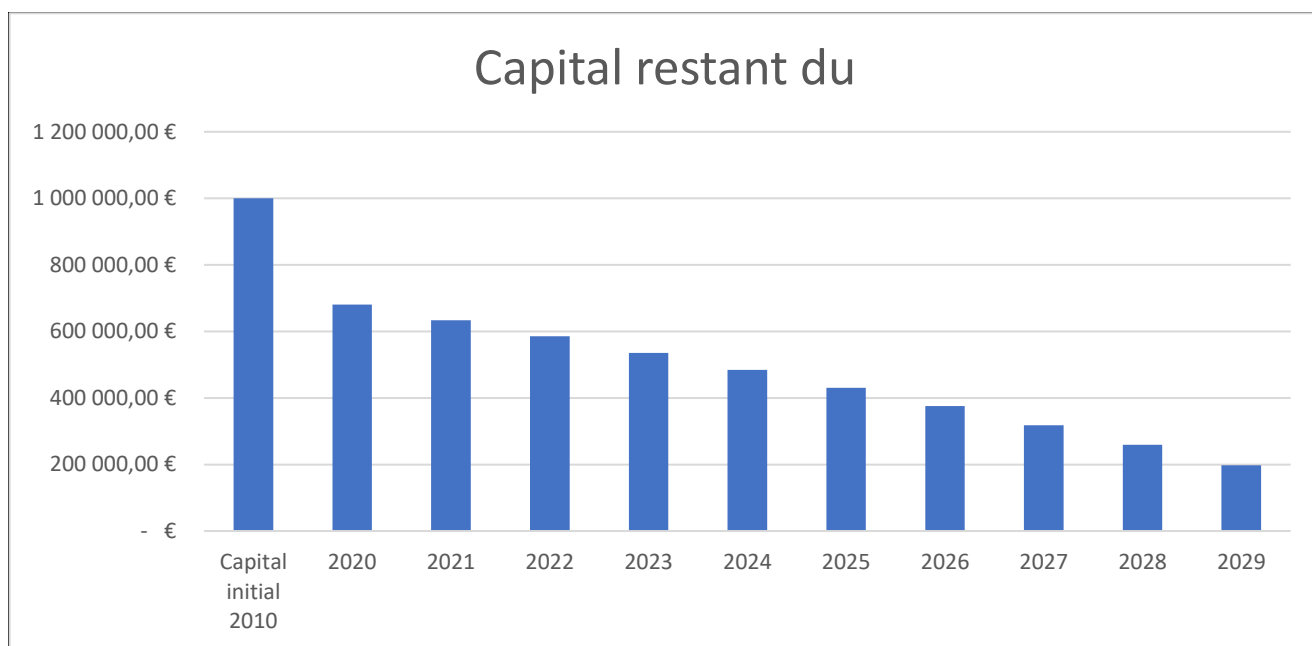
<sup>12</sup> Centre Communal d'action Sociale

<sup>13</sup> Intérêts Courus Non Echus

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts	43 198,21 €	37 980,88 €	32 593,06 €	28 363,84 €	23 948,41 €	22 310,2 €
Capital	115 002,43 €	118 883,13 €	98 542,39 €	102 771,61 €	46 540,06 €	48 178,27 €
<b>Total annuités</b>	<b>158 200,64 €</b>	<b>156 864,01 €</b>	<b>131 135,45 €</b>	<b>131 135,45 €</b>	<b>70 488,47 €</b>	<b>70 488,47 €</b>

### Capital restant dû

N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
E10	investissements 2010	1 000 000,00	680 352,58	633 812,52	585 634,25	535 760,11	484 130,40	430 683,32	375 354,90	318 078,92	258 786,83	197 407,66
	<b>TOTAL</b>	<b>2 128 122,73</b>	<b>680 352,58</b>	<b>633 812,52</b>	<b>585 634,25</b>	<b>535 760,11</b>	<b>484 130,40</b>	<b>430 683,32</b>	<b>375 354,90</b>	<b>318 078,92</b>	<b>258 786,83</b>	<b>197 407,66</b>



### 3. Les recettes d'investissement

Les investissements se feront par le biais d'équilibre budgétaire - dotations aux amortissements, FCTVA<sup>14</sup>, subventions, virement de la section de fonctionnement et éventuellement sur les réserves.

#### **Parmi les recettes d'investissement,**

Il convient de distinguer les recettes qui permettent de financer le remboursement du capital d'emprunt et celles qui financent les opérations d'équipement.

Les premières concernent les dotations aux amortissements et le produit du FCTVA ; Nous percevrons le FCTVA sur les dépenses éligibles d'investissement réalisées en 2020. Taux fixé à 16.404%. Cette année il sera de l'ordre de 186 000 Euros. Les autres recettes financent les dépenses d'équipement, il s'agit des subventions et des ressources propres.

<sup>14</sup> Fonds de Compensation pour la TVA

Il est important que la commune sollicite les divers partenaires institutionnels pour obtenir des subventions nécessaires au financement de ses investissements. Notre premier partenaire est le Conseil Départemental 13.

#### 4. Les dépenses d'investissement

Le niveau d'autofinancement permet d'envisager une enveloppe d'investissement pour l'année 2021. Ces investissements ne devraient pas dégrader notre section de fonctionnement dans la mesure où nous menons une politique de maîtrise des dépenses et de recherche de ressources supplémentaires pour dégager de l'épargne afin d'investir sans appeler la fiscalité.

Les grands investissements prévus au stade du DOB sont les suivants :

- Réfection de la cuisine du restaurant administratif et des retraités
- Extension du cimetière + création de caveaux
- Diverses opérations de maintien en état ou de mises aux normes de notre patrimoine (éclairage public, accessibilité, conformité électrique...).
- Poursuite des travaux de rénovation et de remplacement des éclairages par des LED dans nos bâtiments et propriétés communales.
- Acquisition décors de Noël
- Acquisitions de véhicules électriques, le parc automobile est vieillissant et nous pourrions être subventionnés pour l'achat de véhicules électriques

Enfin des opérations récurrentes et indispensables à l'amélioration du patrimoine communal :

- Travaux de mise en sécurité et de rénovation des bâtiments communaux.
- Diverses acquisitions : équipements et matériels
- Equipements nécessaires au fonctionnement des services communaux - matériels informatiques et logiciels

L'ensemble des investissements sera présenté de manière plus détaillée lors du vote du Budget Primitif 2021.

Pour 2021, un fond de concours à la Métropole sera prévu au budget primitif en dépenses d'investissement dans le cadre du transfert de l'éclairage public.

#### 5. Les opérations d'ordre de section à section

Elles seront de l'ordre de : **180 000 € (dotations aux amortissements) et 27 000 € (reprise sur subvention).**

## VI. Conclusion

La Commune du ROVE gère avec rigueur ses finances locales. Ainsi de nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses, ...) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population, et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

Malgré une baisse des recettes de fonctionnement enregistrée en 2020 suite à la crise sanitaire et de nouvelles dépenses de fonctionnement engagées pour l'achat de fournitures hygiéniques (gel, masques et produits d'entretien) notre budget reste en excédent.

Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité. La bonne gestion financière a permis à la Commune de dégager chaque année de l'épargne, et en 2020 il n'a pas été nécessaire de recourir à un emprunt malgré les nombreux investissements.

Le travail d'évaluation et de planification de nos investissements doit permettre à la Commune de préserver des ratios financiers favorables.

## VII. Orientations proposées pour 2021

- **Poursuivre le travail structurel engagé sur le domaine des Finances, maîtriser nos dépenses de fonctionnement et maintenir un haut niveau des services proposés à la population**
- **Contrôler les montants des subventions attribuées aux associations**
- **Maintenir notre capacité d'autofinancement**
- **Planifier des investissements ajustés sur l'évolution de nos recettes**
- **Maintenir notre fiscalité sans augmenter les taux**
- **Soutenir le monde associatif ainsi que le CCAS.**

Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires qui serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2021.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021.